

GROUPE DE TRAVAIL CIRCULATION ET SECURITE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 MAI 2016

Étaient présents : Pascal BERTHET-BONDET, Murielle VALLET, Alexandre KARAA, Arnaud DAOUDAL, Ludovic MAILLARD, Annick GRANDIERE, Danielle FABRY-MOTTET, François COLIN, Nicole DELPEUCH, Romano MOSCETTI, Joël MAUGER, Jean-Pierre JEZEQUEL, Eric TOSATTI, Christophe FRUGIER, Danièle QUESNEL, Bernadette MARANDEAU, Nadège HEULIN, Alisson GIBET

Absents excusés : Jean LEMAIRE, Brigitte VICENTE, Marjolaine GROLLEAU, Mélanie LEPENANT, Gilles HEULIN

Absents : Martine COUDERC, Christian FLAMARD, Sébastien BECHET

Monsieur BERTHET-BONDET ouvre la séance et constate que Madame COUDERC et Monsieur BECHET sont, une nouvelle fois, absents non excusés. Par ailleurs, il fait part de la demande de Monsieur BECHET qui, travaillant sur Paris, aurait souhaité une réunion un samedi matin.

⇒ *Le groupe de travail, à l'unanimité :*

- *émet un avis défavorable pour changer le jour de réunion,*
- *vote pour le remplacement de Madame COUDERC et Monsieur BECHET.*

Deux nouveaux membres seront donc contactés et intégrés en leur lieu et place parmi les volontaires.

Monsieur BERTHET-BONDET précise qu'à chaque réunion, dix minutes seront consacrées pour parler de la réunion précédente.

1) Observations sur le compte-rendu de la réunion du 10 mai 2016 :

- Une question posée lors de la dernière réunion, au sujet de la présence de panneaux « Fresh apéro » sur la commune, ne figure pas dans le compte-rendu.

↳ *Depuis, ces panneaux n'existent plus sur Gargenville : c'est un point positif.*

- En sortant de la ZAC des Hauts de Rangipport, par la rue Marcelle Devaud (ex-rue des Tilleuls), un panneau d'interdiction de tourner à gauche dirige les automobilistes vers le stop de la Pointe. Cela crée une surcharge de véhicules au niveau du stop. Pourquoi ne pas faire sortir les véhicules par la rue Simone Veil (ex-rue Paul Lefèvre).

↳ *Le stop permet un ralentissement, ce qui est plutôt une bonne chose. Mais le sens de circulation est peut-être à revoir avec l'EPAMSA.*

- Rappel : la prise de vitesse se fait en journée ou la nuit lorsqu'il n'y a pas, ou peu, de circulation. Des solutions doivent être trouvées pour faire ralentir les véhicules : stationnement bilatéral, retrait des arbres pour permettre un stationnement mi trottoir/mi chaussée avec une piste cyclable, etc.

⇒ *Problème : il faut demander l'accord de la Communauté Urbaine.*

- De nombreux véhicules stationnent sur les trottoirs, rue Gabriel Péri ; cela est dangereux pour les piétons. D'autres rues de la commune sont plus étroites et pourtant les véhicules ne sont pas stationnés sur les trottoirs.

⇒ *Monsieur BERTHET-BONDET encourage à stationner en pleine voie : cela permet de ne pas gêner les piétons d'une part, et de ralentir la vitesse d'autre part. Il faut changer les mentalités, matérialiser des places de stationnement par un marquage au sol, et afin d'éviter que les véhicules stationnés en pleine voie ne risquent de se faire emboutir, positionner des îlots en entête de stationnement.*

- Les cars peuvent actuellement descendre par la rue Gabriel Péri. Cela est provisoire car la rue Bernard Palissy est fermée pour travaux.
- Il est nécessaire de dévier la circulation par la rocade et l'avenue Jean Jaurès. Cette avenue a d'ailleurs subi des transformations positives puisqu'autrefois, elle comportait 4 voies roulantes beaucoup plus à risques qu'aujourd'hui.

⇒ Monsieur BERTHET-BONDET remet à chaque membre une copie des échanges de courriers concernant l'avenue Jean Jaurès datant de 1995, transmis par Madame MARANDEAU, en vue d'une discussion ultérieure sur le sujet.

- Après vérification, il s'avère que la vitesse autorisée sur la D130 (Pont de Rangipont), à la sortie de l'autoroute, est de 90 km/h

⇒ *Demander au Département de limiter cette vitesse avant le panneau d'entrée de ville.*

- Concernant la modification du réglage des feux tricolores au carrefour de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Gabriel Péri : aujourd'hui se forment d'énormes bouchons ; le phénomène risquerait de s'accroître.
- Concernant la mise en place d'un plateau surélevé à l'entrée de ville : cette solution ne ralentirait pas assez les véhicules et provoquerait des nuisances sonores. Par ailleurs, autrefois cette voie était réservée au transit des convois exceptionnels. Si tel est toujours le cas (à vérifier), cette solution ne serait pas envisageable.

➤ Remarques reçues par email de Madame LEPENANT :

- Concernant la rue des Gamaches : elle est à double sens. Cela est extrêmement dangereux, particulièrement lorsque l'on se dirige vers la rue des Merisiers. Il faudrait la mettre en sens unique.
- Concernant le stationnement avenue Lucie Desnos : il y a un véritable problème, particulièrement au niveau du tabac de la gare. Les véhicules sont stationnés n'importe comment ; cela bloque régulièrement la circulation. De plus, les poteaux sont mal positionnés. Il faudrait certainement les reculer un peu car les emplacements sont trop justes.

↳ *cela n'est pas possible à cause des normes d'accessibilité, car cela réduirait la largeur du trottoir. Le seul endroit possible aurait été devant le coiffeur Hair Tendance, mais cela empiète sur le domaine privatif. Quant à la suppression du stationnement d'un côté de la rue, cela engendrerait une guerre de voisinage.*

- Dans les rues résidentielles : les automobilistes roulent trop vite. Il serait nécessaire de mettre des zones à 30 km/h afin de les faire ralentir.

↳ *La majorité des membres est pour, car la vitesse à 50 km/h est trop importante dans certaines rues.*

2) Les Prés Blains / Les Merisiers :

Monsieur KARAA mentionne que le problème majeur de ce quartier est la vitesse excessive dans la rue des Merisiers et la rue des Campanules. Les riverains demandent la possibilité de mettre des ralentisseurs ou des chicanes. La rue des Campanules est très empruntée, notamment par les automobilistes venant de Juziers qui cherchent ainsi à éviter l'avenue Lucie Desnos.

⇒ Rue des Merisiers : les automobilistes donnent l'impression de rouler à plus de 50 km/h, notamment lorsqu'ils arrivent par la rue des Gamaches et qu'ils voient le feu tricolore au vert : ils accélèrent pour pouvoir passer. Le problème est le ressenti de la vitesse lorsqu'on est piéton. Des tests ont déjà été effectués rue Pierre André sur plusieurs mois, et la vitesse relevée ne dépassait pas, ou peu, la vitesse autorisée.

↳ *Des plots amovibles pourront être implantés en phase test sur la rue des Merisiers pour ralentir les automobilistes.*

⇒ Rue du Bocage : des riverains réclament des places de parking supplémentaires.

↳ *Des places de stationnement existent déjà. Le problème est le nombre de véhicules par famille, et le fait que les riverains ne rentrent pas leurs véhicules chez eux mais les laissent dans la rue, leur garage étant souvent condamné pour servir d'agrandissement à leur habitation.*

Monsieur BERTHET-BONDET souhaite inclure les rues du Moulin à Vent et André Samitier (ex-rue des Peupliers), également concernées par la prise de vitesse des véhicules.

Le gros problème de ce quartier se trouve aussi avenue Lucie Desnos. La vitesse n'y est pas excessive grâce à la densité de circulation, les automobilistes étant contraints de ralentir au niveau du rond-point du relais paroissial. Le problème majeur est le stationnement, le gros point noir se trouvant au tabac de la gare.

Monsieur BERTHET-BONDET rappelle qu'il faut faire la différence entre :

- se stationner sur le trottoir : ce qui gêne les piétons,
- et se stationner sur la chaussée : ce qui gêne les véhicules ; ceci est une bonne chose.

Solutions proposées :

- ◆ Matérialiser des places de stationnement en privilégiant le stationnement bilatéral pour rendre la circulation difficile et réduire, de ce fait, la vitesse.
 - ↳ *Avant de matérialiser : prévoir une zone de test pendant un mois et demander aux riverains leurs remarques. Dans un premier temps, emprunter des plots pour que cela ne coûte rien à la commune.*
 - ↳ *Le stationnement décalé n'est pas envisageable sur la rue des Campanules à cause des maisons, des nombreuses places de stationnement et du passage des bus ⇒ Travailler sur la rue des Merisiers*
- ◆ Mettre les rues en sens unique : possibilité à étudier.
 - ↳ *Concernant la rue des Prés l'Abbé et la rue Jean de La Fontaine : après quelques doléances, les riverains se sont plus ou moins habitués au stationnement. Néanmoins, la bande cyclable étonne par l'installation de sa configuration (bande cyclable entrecoupée de places de stationnement). Cela est dangereux, notamment pour les enfants arrivant en vélo car, contrairement aux adultes, ils ne sont pas visibles par les véhicules déboîtant. Pour trouver la parade, certains enfants roulent au milieu de la route ou sur le trottoir : ce qui est encore plus dangereux pour les piétons. Dans l'ensemble, grâce aux aménagements faits, la circulation a été fluidifiée, sauf aux heures des écoles.*
- ◆ Mettre des écluses (voies resserrées avec flèches blanches et rouges) rue des Merisiers :
 - ↳ *La circulation n'est pas assez dense pour que les écluses soient efficaces*
- ◆ Mettre des ralentisseurs ou coussins berlinois
 - ↳ *Dans ce cas, il n'y a pas besoin d'écluses.*
 - ↳ *Cela engendre des nuisances sonores, mais dans la rue des Merisiers se trouve en majorité l'arrière des jardins. Dans ce cas, le bruit ne serait pas gênant.*
 - ↳ *Par contre, il faut penser aux bus et véhicules de secours ⇒ poser la question aux pompiers pour avoir leur ressenti ou leurs idées.*

Pistes de travail :

Arriver à concilier la circulation, le stationnement et la vitesse, en faisant attention à ce que certaines rues ne deviennent pas de vrais boulevards :

- Privilégier le stationnement en pleine voie afin de ralentir la vitesse.
- Réduire la vitesse à 30 km/h ⇒ faire des marquages au sol plutôt que des panneaux de signalisation, afin que cela soit plus visible.
- Installer des radars pédagogiques ⇒ le Département peut en prêter mais sur des périodes de 15 jours.
- Rendre les trottoirs aux piétons

- Trouver des solutions pour que les véhicules passent ailleurs que par le centre-ville
 - ↳ *Faire attention de ne pas accentuer la densité de circulation dans certaines rues si tous les automobilistes sont orientés vers le même passage.*
 - ↳ *Faire attention de ne pas détourner la clientèle des commerces de la commune.*
 - ⚠ Difficulté : faire la différence entre les véhicules qui traversent la commune et ceux qui y restent.
- Créer des cheminements cyclistes
 - ↳ *Prévoir des arceaux scellés au sol pour le stationnement des vélos inexistants actuellement.*

3) Questions diverses :

- ◆ Rue André Samitier, est-il possible de prévoir davantage de places de stationnement ?
 - ↳ *Il y en a déjà. Lors d'évènements, le week-end, le stationnement est toléré sur le parking de Carrefour Market.*
- ◆ Il faut faire attention à ce que les décisions prises pour un quartier ne perturbent pas le quartier suivant.

- ⇒ Plusieurs membres du groupe de travail s'excusent pour leur absence à la prochaine réunion du 7 juin, et demandent la possibilité d'inverser le sujet qui sera traité avec celui du 21 juin.
 - ↳ *Monsieur BERTHET-BONDET n'y voit pas d'inconvénient. La question sera posée à Monsieur le Maire.*

La séance a été levée à 20h00.